



Restitution du permis malgré un solde de points nuls

Par **David_62**, le **30/06/2009** à **20:55**

Bonjour,

Suite à une annulation de mon permis de conduire, je me suis rapproché des services d'un avocat qui a réussi grâce à une procédure administrative à me faire récupérer mon permis avec 2 points.

Je me suis inscrit à un stage pour de nouveau avoir 6 points.

Je passe bientôt ce stage mais entre temps j'ai reçu une lettre m'expliquant que mon permis a effectivement été recredité de 2 points mais que toutefois il est de nouveau invalidé en raison d'un solde de points nuls.

Cependant, disposant de la décision du tribunal administratif m'autorisant à conduire en ordonnant la restitution immédiate de mon permis, **Pensez-vous que je peux tout de même passer ce stage pour récupérer 4 points ? (recommandé 48SI non reçu pour le moment)**

Par **David_62**, le **30/06/2009** à **22:16**

Bonsoir et merci pour votre réponse.

Je me suis peut-être mal exprimé dans mon message initial. Je n'ai pas encore passé ce stage (juste inscrit). Je me pose la question de savoir si justement ces 4 points seront validés si je passe ce stage ?

En sachant que mon dossier comporte encore 3 infractions en suspend dont 2 excès de vitesse non commis par moi car étant en situation de permis annulé. (cela figure quand même dans mon dossier à ce jour)

Comme vous pouvez le constater, mon dossier est compliqué. C'est pourquoi je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **David_62**, le **01/07/2009** à **11:02**

bonjour...

pensez vous que l ont peut contester 1 infraction pour excès de vitesse avec radar

automatique plusieurs mois après celle-ci? en effet ce n'était pas moi qui conduisais le véhicule mais les points retirés sont bien les miens cela me met dans l'embarras pour pouvoir passer 1 stage merci

Par **razor2**, le **01/07/2009** à **16:40**

Bonjour, ça dépend, l'amende a-t-elle été payée?

Par **David_62**, le **01/07/2009** à **21:17**

bonsoir merci de répondre ...
non elle n'a pas été payée puisque je n'ai rien reçu ni même été au courant de la perte de points possible merci

Par **razor2**, le **02/07/2009** à **17:22**

Comment avez-vous eu alors connaissance de cette amende?

Par **david_622**, le **03/07/2009** à **11:55**

bonjour..
tout simplement parce qu'elle figure sur mon relevé d'information de point

Par **razor2**, le **03/07/2009** à **12:28**

Vous n'avez pas reçue l'amende initiale, ni l'amende majorée, c'est bien ça?

Par **david_622**, le **03/07/2009** à **13:50**

oui exactement je n'ai reçu ni l'une ni l'autre donc si vous pouvez me dire si je conteste avant et ensuite je fais ce stage ou l'inverse parce que même à l'issue du stage mon solde sera négatif -1 point merci

Par **razor2**, le **03/07/2009** à **22:07**

Si votre solde est déjà nul, faire un stage ne servira à rien du tout malheureusement...